

POUR CONNAÎTRE LES DIPLÔMES DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

www.univ-lorraine.fr, rubrique «Offre de Formation»

COÛT DE LA VAE

1 400 euros, quel que soit le diplôme + frais d'inscription universitaire

1ère phase «Etude de recevabilité du dossier» gratuite

2ème phase «Accompagnement» payant

*Possibilité d'une prise en charge financière selon votre statut (salarié du secteur privé, salarié du secteur public, travailleur indépendant, demandeur d'emploi...)

CONTACTS

• INFORMATION SUR LA PROCÉDURE ET DÉPÔT DE CANDIDATURE :

Ophélie CLÉMENT - formationcontinue-vae-contact@univ-lorraine.fr - 03 87 54 76 12

• CONSEIL SUR LE CHOIX DU DIPLÔME :

Stella PERAUD-GOUYER - formationcontinue-contact@univ-lorraine.fr - 03 83 68 49 08

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
DIRECTION DE LA FORMATION, DE L'ORIENTATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE
SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET DE L'APPRENTISSAGE
VAE
91 AVENUE DE LA LIBÉRATION - BP 454 - 54001 NANCY CEDEX

WWW.FC.UNIV-LORRAINE.FR

 @fcullorraine



Réalisation : Service DevCom FTLV - DFOIP - Sept. 2014



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

FORMATION CONTINUE LA VAE

- DUT
- Licences générales
- Licences professionnelles
 - Masters
- Diplômes d'Ingénieurs
 - Doctorats

DANS LES DOMAINES SUIVANTS

- Sciences
 - Sciences de l'Ingénieur
 - Technologies
 - Santé
- Sciences Humaines et Sociales
 - Droit, Économie, Gestion

WWW.FC.UNIV-LORRAINE.FR

pour la formation tout au long de la vie

VALIDATION DES ACQUIS

Quelle que soit votre situation professionnelle et personnelle, vous avez une expérience, des connaissances et des compétences à valoriser. Aujourd'hui la loi de modernisation sociale de 2002 reconnaît vos acquis et vous permet de les valider en vue de l'obtention d'un diplôme ou de l'accès à une formation.

La VAE est une opportunité, sans être un droit automatique au diplôme.

LA VAE

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Qu'est ce que la VAE ?

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire.

Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

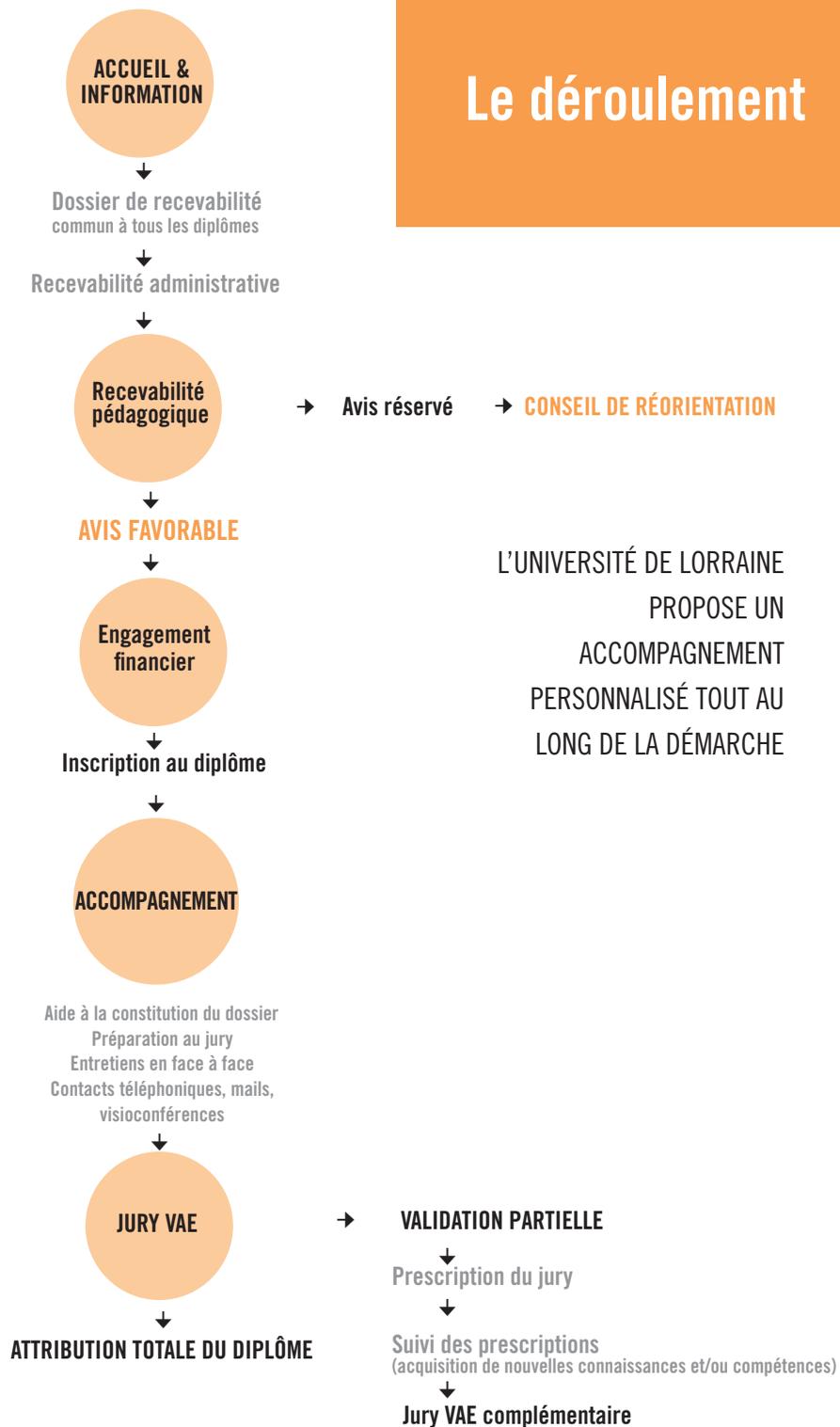
Qui peut entreprendre une démarche de VAE ?

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, ayant au moins trois ans d'expérience salariée, non salariée ou bénévole.



NOUS VOUS INFORMONS SUR LA PROCÉDURE VAE
POUR TOUS LES DIPLÔMES DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Le déroulement



L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE
PROPOSE UN
ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ TOUT AU
LONG DE LA DÉMARCHE